

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 85400941.2

(51) Int. Cl.⁴: **A 47 B 21/00**
A 47 B 17/04

(22) Date de dépôt: 14.05.85

(30) Priorité: 14.05.84 FR 8407402
 16.04.85 FR 8505692

(43) Date de publication de la demande:
 18.12.85 Bulletin 85/51

(84) Etats contractants désignés:
 BE CH DE GB IT LI NL SE

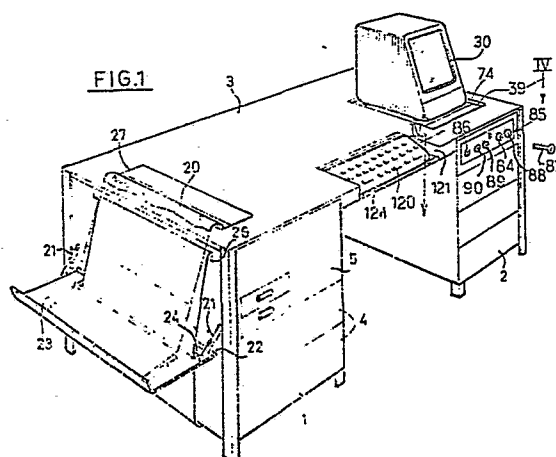
(71) Demandeur: S.à.r.l. dite: RESOLTS
 4, Square Léon Blum
 F-92800 Puteaux(FR)

(72) Inventeur: Stochmial, Daniel
 74, Boulevard Richard Wallace
 F-92804 Puteaux(FR)

(74) Mandataire: Faber, Jean-Paul
 CABINET FABER 34, rue de Leningrad
 F-75008 Paris(FR)

(54) Meuble de bureau.

(57) Meuble de bureau du type comprenant deux caissons (1-2-supportant un plateau (3) présentant une ouverture (41) au droit d'un caisson (2), ladite ouverture étant masquable par un tablier mobile (41) caractérisé en ce qu'il comporte dans l'un des caissons (1) un ensemble électronique d'une machine calculatrice et dans l'autre caisson (2) situé au droit de l'ouverture du plateau, un écran de visualisation et d'affichage (30), des moyens étant prévus pour commander sélectivement à l'écran (30) d'être placé en position d'utilisation en saillie à la surface du plateau après dégagement de l'ouverture (79) par le tablier (41) ou d'être escamoté en position de rangement dans ledit caisson (2), le tablier (41) masquant alors ladite ouverture (79).



La présente invention vise un meuble de bureau.

L'utilisation de l'informatique est de plus en plus présente dans les bureaux. L'unité de base, comprenant un lecteur, une imprimante, un écran vidéo et un clavier est mise en place dans les bureaux sur un mobilier classique et devient très rapidement encombrante. En effet, les utilisateurs doivent pouvoir avoir à leur disposition une table de travail classique et ladite unité de base. Les locaux de bureaux se trouvent ainsi rapidement encombrés et peu pratiques.

L'un des buts de la présente invention est de remédier à cet inconvénient.

Le meuble de bureau, objet de la présente invention, est du type comprenant deux caissons supportant un plateau et présentant une ouverture située au droit d'un caisson, ladite ouverture étant masquable par un tablier mobile, ledit meuble étant caractérisé en ce qu'il comporte dans l'un des caissons un ensemble électronique d'une machine calculatrice et dans l'autre caisson, situé au droit de l'ouverture du plateau, un écran de visualisation et d'affichage, des moyens étant prévus pour commander sélectivement à l'écran d'être placé en position d'utilisation en saillie à la surface du plateau après dégagement de l'ouverture par le tablier ou d'être escamoté dans ledit caisson, le tablier masquant alors l'ouverture.

Grâce à cette disposition, on réalise un ensemble intégré permettant aux utilisateurs de conserver un plan de travail identique à celui connu à ce jour, tout en ayant à sa disposition des moyens informatiques modernes.

De préférence, le meuble comprend un clavier logé dans un compartiment du bord antérieur du plateau.

Le clavier peut être placé sur une plaquette logée dans une encoche du plateau, un volet étant prévu pour masquer ou démasquer sélectivement ledit clavier.

Suivant une caractéristique constructive particulière, l'ensemble électronique logé dans l'un des caissons comprend une unité centrale avec un interface, deux

unités de lecture de disquettes, une unité de mémoire de masse, une alimentation UC, une alimentation de mémoire de masse, une imprimante, une alimentation imprimante, un bloc synoptique, une unité de contrôle, une unité de gestion de l'imprimante et un ventilateur.

Il peut être prévu dans le caisson dans lequel est logé l'ensemble électronique, une réserve d'une bande de papier pour l'imprimante, ledit caisson pouvant être pourvu d'une tablette latérale de réception de la bande de papier sortant de l'imprimante.

Suivant une caractéristique constructive, le meuble comporte dans le caisson destiné à recevoir l'écran de visualisation un premier moteur qui entraîne, par une transmission cinématique, une vis sans fin verticale sur laquelle est montée une noix supportant un plateau sur lequel repose l'écran, et un second moteur, entraînant, par une transmission cinématique, une vis sans fin verticale avec une noix sur laquelle est montée, en un point intermédiaire de sa longueur, une barrette dont chaque extrémité libre est reliée à l'une des extrémités d'une bielle dont l'autre extrémité est articulée en un point intermédiaire d'un bras, chaque bras étant, par une extrémité, articulé sur un axe commun et par l'autre extrémité relié articulé à une tablette constituant le tablier de manière que lorsque la noix est déplacée dans un sens, elle assure la fermeture du tablier, tandis que lorsqu'elle est déplacée dans le sens opposé, elle commande le basculement des tablettes afin qu'elles viennent s'étendre sensiblement verticalement dans ledit caisson. Ainsi, on réalise un meuble dans le caisson duquel on dispose d'une large place pour recevoir des écrans de tous les types, l'ouverture du plateau pouvant largement être dimensionnée à cet effet.

Suivant une caractéristique constructive, les deux moteurs sont disposés le long d'une paroi interne du

caisson, tandis que les deux vis sans fin verticales sont situées, l'une au voisinage de la paroi le long de laquelle sont disposés les moteurs, et l'autre au voisinage de la paroi opposée.

5 Suivant une caractéristique de détail, l'entraînement de la vis sans fin sur laquelle est montée la noix solidaire de la plaque destinée à supporter l'écran est réalisé de manière que la vitesse de déplacement de ladite noix soit inférieure à la vitesse de déplacement
10 de la noix de commande de l'ouverture et de la fermeture du tablier.

Afin que l'écran puisse être orienté, lors de l'utilisation, sous l'angle le plus pratique pour l'utilisateur, la plaque destinée à supporter l'écran est pourvue
15 d'un plateau tournant.

De préférence, le meuble comporte un ensemble de commande électrique actionnable avec une clé. L'ensemble de commande électrique présente un interrupteur général commandé par la clé et agencé de manière à commander, d'une
20 part, l'ouverture du tablier, la mise en position d'utilisation de l'écran et la fermeture des circuits d'alimentation de l'ensemble électronique de la machine calculatrice et, d'autre part, la mise en position de rangement de l'écran en ouvrant les circuits d'alimentation de l'ensemble
25 électronique de la machine calculatrice, et en commandant la fermeture du tablier.

Suivant une caractéristique constructrice particulière, l'ensemble de commande électrique comprend un premier circuit d'alimentation de l'ensemble électronique,
30 un second circuit alimentant les deux moteurs et un troisième circuit de commande basse tension comprenant un transformateur et un pont redresseur, ce troisième circuit comportant deux relais commandés par un interrupteur pour l'alimentation des circuits des moteurs dans le sens de la mise

en position d'utilisation de l'écran et deux relais commandés par un interrupteur pour l'alimentation des circuits des moteurs dans le sens de la mise en position de rangement de l'écran, les deux premiers relais commandant, lorsqu'ils sont sous tension, une série de contacts pour ouvrir le circuit le premier circuit d'alimentation de l'ensemble électronique, et une seconde série de contacts pour maintenir ouvert l'alimentation des deux seconds relais correspondant à la mise en position de rangement de l'écran, des interrupteurs de fin de course étant prévus pour ouvrir l'alimentation des deux premiers relais lorsque la plaque supportant l'écran est arrivée dans sa position haute définitive et que le tablier est entièrement ouvert, l'ensemble électronique étant alors automatiquement sous tension. Ainsi on réalise un ensemble présentant une grande sécurité.

Suivant encore une autre caractéristique, il est prévu un contact inséré sur le circuit d'alimentation des deux seconds relais de commande de la mise en position de rangement de l'écran et monté sur le plateau tournant de manière que la mise en position de rangement dudit écran ne puisse s'effectuer que lorsqu'il occupe une position dans laquelle il peut traverser l'ouverture du plateau.

De préférence, l'ensemble de commande électrique comprend une première lampe témoin d'indication de mise sous tension des circuits et une seconde lampe témoin d'indication de mise sous tension de l'ensemble électronique.

Enfin suivant une dernière caractéristique, l'un des seconds relais, lorsqu'il est sous tension commande l'ouverture d'un premier contact ouvrant le circuit des deux premiers relais et l'ouverture d'un second contact ouvrant le premier circuit d'alimentation de l'ensemble électronique et la fermeture d'un troisième contact assurant l'alimentation du moteur de commande du déplacement de la plaque supportant l'écran dans le sens de l'effacement de celui-ci, un contact étant prévu sur le trajet de la plaque

de manière que, lorsque celle-ci est descendue à un niveau déterminé, elle coopère avec ledit contact qui est inséré sur le circuit d'alimentation de l'autre second relais qui, lorsqu'il est sous tension ferme un premier contact assurant
5 l'alimentation du moteur commandant la fermeture du tablier, ouvre un second contact inséré sur le circuit d'alimentation de l'ensemble électronique, et ouvre un troisième contact inséré sur l'alimentation des deux premiers relais, des contacts de fin de course étant prévus pour couper l'alimenta-
10 tion desdits seconds relais lorsque le tablier est fermé et que la plaque est descendue dans sa position extrême.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés, dans lesquels :

5 Figure 1 est une vue en perspective d'un meuble selon l'invention,

 Figure 2 est une vue en coupe d'une partie du meuble,

 Figure 3 est une vue en perspective montrant
10 un détail,

 Figure 4 est une vue en coupe suivant la ligne IV-IV de la figure 1, montrant le montage de l'écran rétractable,

 Figure 5 est une vue en perspective montrant
15 le montage de l'écran rétractable,

 Figure 6 est une vue en coupe suivant la ligne VI-VI de la figure 5,

 Figure 7 montre le schéma électrique du meuble.

 Figure 8 est une vue en perspective éclatée
20 d'un détail,

 Figures 9 et 10 sont des vues en coupe montrant le montage du clavier.

 A la figure 1, on a représenté un meuble de bureau comprenant deux caissons 1 et 2 sur lesquels repose
25 un plateau 3.

 Le caisson 1 (voir figures 2 et 3) dans sa partie inférieure comporte deux tiroirs 4 qui peuvent être aménagés de manière à permettre un classement vertical, par exemple.

 La partie supérieure du caisson 1 reçoit les
30 divers éléments constituant un ensemble électronique avec une unité centrale 6 avec interface 7, deux unités de lecture 8 de disquettes souples, une unité de mémoire de masse 9, une alimentation U C 10, une alimentation de mémoire de masse 11, une alimentation imprimante 12, un bloc synop-
35 tique 13, une imprimante 14, une unité de contrôle 15, une unité de gestion de l'imprimante 16 et un ventilateur 18.

Sous le caisson 1, il est prévu un bac 19 (voir figure 2) destiné à recevoir une bande de papier 20 pour l'alimentation de l'imprimante 14.

Sur la paroi latérale du caisson 1 est montée, 5 articulée sur un axe 22 et supportée par des biellettes 21, une tablette 23 destinée à recevoir le papier rempli par l'imprimante 14. On remarquera que la bande de papier 20 passe le long de la paroi latérale du caisson à travers une fente 24 de la tablette 23 s'engage dans une fente 26 10 de ladite paroi latérale du caisson 1, traverse l'imprimante 40, ressort par une fente 27 du plateau 3 pour s'empiler sur ladite tablette 23.

Le caisson 2 (voir figures 4, 5 et 7) est aménagé pour recevoir un écran 30 relié par des connexions convena- 15 bles à l'ensemble électronique.

L'écran 30 est monté sur un plateau 31 qui comporte deux platines 32 et 33 pourvues chacune d'une gorge circulaire respectivement 34 et 35 dans lesquelles sont engagées des billes 36. Le plateau 34 comporte un doigt 20 37, tandis que le plateau 35 est pourvu d'un contact électrique 38 aménagé, comme cela sera exposé par la suite, de manière que lorsque le doigt 37 ne porte pas contre le contact un circuit électrique est ouvert.

La platine 33 est solidaire d'une plaque 39 25 qui est solidaire d'une noix 40 pourvue d'un taraudage coopérant avec une vis sans fin verticale 42 convenablement guidée dans des paliers (non représentés ici). Sur la vis sans fin 42 est calé un pignon 44 avec lequel coopère une chaîne 45 entraînée par un pignon 46 calé sur l'arbre de sortie 30 47 d'un groupe moto réducteur 48 dont le moteur est un moteur électrique susceptible de tourner dans deux sens opposés.

Dans le caisson 2 est également disposé un second groupe moto réducteur 51 dont le moteur est, également, un moteur électrique et, sur l'arbre de sortie 52 duquel 35 est calé un pignon 53 qui entraîne une chaîne 54 un pignon

55 calé sur l'une des extrémités d'une vis sans fin verticale 56 qui est tourillonnée dans les paliers de deux plaques 58 et 59 d'un bâti 60 relié par une plaquette 61 à un châssis métallique 70 logé dans ledit caisson 2.

5 Avec la vis sans fin verticale 56 coopère une noix 62 qui comporte un axe 63 sur lequel est montée, en un point intermédiaire médian de sa longueur, une barrette 64. A l'une des extrémités de la barrette 64 s'articule l'une des extrémités d'une biellette 65 dont l'autre extré-
10 mité s'articule en un point intermédiaire d'un bras 66 qui par une extrémité est reliée à un axe 67 porté par une patte 68 solidaire d'une tablette 69 d'un tablier mobile 41. L'extrémité du bras 66 opposée à l'axe 67 comporte une lumière allongée 71 avec laquelle coopère un axe fixe 72 porté
15 par la plaque 61.

L'extrémité de la barre 64, opposée à celle reliée à la biellette 65, est reliée articulée à une biellette 75 dont l'extrémité libre s'articule en un point intermédiaire de la longueur d'un bras 76. Le bras 76 est mon-
20 té, par une extrémité, sur un axe 77 porté par une patte 78 fixée à une tablette 79 complétant le tablier mobile.

Les tablettes 69 et 79 masquent une ouverture 74 du plateau 3 lorsque l'écran 30 est logé dans le caisson 2 et, dans cette position reposent sur des tétons 73
25 prévus à cet effet.

Le bras 76, à son extrémité opposée à l'axe 77, comporte une lumière allongée 81 avec laquelle coopère l'axe 72.

Il est prévu un premier espace libre 82 destiné
30 à recevoir la tablette 69 lorsque l'ouverture 74 est dégagée, et un second espace libre 83 qui reçoit la tablette 79.

On conçoit très bien que lorsque la vis sans fin 56 est entraînée dans un sens de rotation correspondant
35 à la montée de la noix 62, on commande la fermeture de l'ouverture 74 par les tablettes 69 et 79 du tablier, tandis qu'au contraire lorsque la vis sans fin tourne dans le sens

de la descente de la noix 62 les tablettes 69 et 79 dégagent l'ouverture 74.

En effet (voir position en traits mixtes sur la figure 4) si on commande la descente de la noix 62 à

5 partir de la position haute représentée en traits pleins, la barrette 64 par les biellettes 65 et 75 commande le pivotement des bras 66 et 76 autour de l'axe 72, lesdits bras 66 et 76 entraînant les tablettes 69 et 79 qui viennent se loger dans les espaces libres 82 et 83 respectivement.

10 L'écran 30, lorsque le tablier est ouvert peut être amené à la surface du plateau 3, la plaque 39 étant déplacée vers le haut grâce à la noix 40 dont elle est solidaire et qui se déplace le long de la vis sans fin 42 grâce à la rotation de cette dernière entraînée dans le sens cor-
15 respondant par le moteur 48.

On remarquera que les moteurs 48 et 51 sont disposés d'un même côté et que les vis sans fin 42 et 56, sont placées l'une au voisinage des moteurs et l'autre au voisinage de la paroi opposée du caisson de sorte que l'en-
20 semble intérieur du caisson 2 est arrangé de manière à ménager, dans ledit caisson un maximum de place afin que le meuble, selon l'invention, puisse être utilisé avec les écrans de tous les types et de toutes les formes.

Sur la face frontale du caisson 2 est disposé
25 un ensemble de commande 85 avec un interrupteur général 86 actionné par une clé 87 de manière que l'utilisateur puisse empêcher que l'ensemble des installations du meuble soit utilisé par des personnes autres que lui. L'ensemble de commande 85, présente deux boutons poussoirs 89 et 90
30 et deux lampes témoins 84 et 88.

A la figure 7, on a représenté le schéma électrique de l'ensemble de commande 85.

Sur le bâti 60, il est prévu un contact de fin de course 92 correspondant à la position ouverte du tablier
35 et un contact de fin de course 93 correspondant à la position fermée des tablettes 69, 79.

Un contact de fin de course 94 est prévu dans le caisson 2 et correspond à la position extrême escamotée de la plaque 39, tandis qu'un contact de fin de course 95 correspond à la position extrême montée de ladite plaque

5 39. Un contact 96 est interposé sur le trajet de la plaque 39 de manière à fermer un circuit de commande de la fermeture du tablier lorsque ladite plaque descend et qu'elle a atteint un niveau déterminé.

Il est prévu (voir figure 7) une prise femelle
10 100 destinée à être reliée à une alimentation électrique avec une prise de terre et des fusibles de protection. Cette prise est reliée au contact 86 destiné à être actionné par la clé 87 et à un boîtier stabilisateur de tension 101 à la sortie duquel est branchée sur les lignes L₁, L₂ la lampe
15 témoin 84. Il est prévu une ligne de mise à la terre T.

Sur les lignes L₁, L₂ sont branchés deux conducteurs 102 et 103 qui alimentent directement l'ensemble de la machine calculatrice et la lampe témoin 88.

Sur une dérivation des lignes L₁, et L₂ sont
20 branchés les moteurs 48 et 51 qui commandent respectivement la montée et la descente de la plaque 39 et l'ouverture et la fermeture du tablier 41.

Sur une dérivation des lignes L₁ et L₂ sont branchés un transformateur 105 pour transformer le courant
25 électrique d'alimentation en un courant basse tension de 24V et un pont redresseur 106 (80V-1A) dont la sortie alimente par des conducteurs 107 et 108 des bobines de relais 110, 111, 112, 113 et 114.

Le relais 110, commande les contacts 110a, 110b,
30 110c et 110d.

Le relais 111, commande les contacts 111a, 111b, 111c et 111d.

Le relais 112, commande les contacts 112a, 112b, 112c et 112d.

35 Le relais 113, commande les contacts 113a, 113b, 113c et 113d.

Le moteur 48 avec son réducteur est agencé de manière que la vis sans fin 42 soit entraînée à une vitesse très inférieure à la vitesse de rotation de la vis sans fin 56 afin que, lorsque l'écran 30 est logé dans le caisson 2 et que le tablier est fermé, que celui-ci ait le temps de dégager complètement l'ouverture 74 avant que ledit écran commence à saillir à travers l'ouverture.

Le fonctionnement est le suivant :

Si l'on suppose que l'écran 30 est dans la position escamoté (figure 4 en traits mixtes) l'utilisateur engage la clé 87 dans le canon de la serrure 86 et tourne la clé dans ladite serrure ce qui ferme la ligne d'alimentation et assure l'allumage de la lampe témoin 84. L'utilisateur appuie, ensuite, sur le bouton 89 qui assure la fermeture des circuits d'alimentation des relais 110 et 111 de sorte que les contacts 110a et 110c sont fermés, le moteur 48 étant alors alimenté. Simultanément les contacts 111a et 111c sont fermés de sorte que le moteur 51 est également mis sous tension.

Le moteur 51 tourne dans le sens correspondant à la descente de la noix 62, celle-ci par les biellettes 65 et 75 entraînant les bras 66 et 76 qui basculent autour de l'axe 72 et entraînent les tablettes 69 et 79 qui viennent se loger dans les emplacements libres 82 et 83.

Le moteur 48 tourne, lui, dans le sens de la montée de la plaque 39 entraînant par son pignon 46 la chaîne 45, et le pignon 44 de sorte que la noix 40 monte le long de la vis sans fin 42. Comme le moteur 48 tourne à une vitesse inférieure à celle du moteur 51, le tablier a largement le temps de s'ouvrir avant que l'écran 30 commence à saillir à travers l'ouverture 74.

Lorsque les tablettes 69 et 79 ont complètement dégagées l'ouverture la barrette 64 vient rencontrer le contact de fin de course 92 de sorte que le circuit du moteur 51 s'ouvre.

Lorsque la plaque 39 arrive au niveau supérieur,

elle rencontre le contact de fin de course 95 qui ouvre l'alimentation du relais 110 de sorte que le moteur 48 n'est plus alimenté.

Lorsque les relais 110 et 111 sont sous tension, les contacts 110d et 111d sont maintenus ouverts ce qui coupe l'alimentation de l'ensemble électronique. Egalement, les contacts 110b et 111b sont maintenus ouverts de manière à ouvrir le circuit d'alimentation du bouton 90 afin qu'on ne puisse effectuer une fausse manoeuvre.

Les contacts 112d et 113d sont fermés lorsque les relais 112 et 113 dont ils dépendent ne sont pas sous tension de sorte que lorsque la plaque 39 a rencontré le contact de fin de course 95, l'ensemble électronique est alimenté et la lampe témoin 88 allumée.

Si l'utilisateur désire faire redescendre l'écran 30 dans le caisson 2, il appuie sur le bouton 90. Si l'écran 30 n'est pas dans une position angulaire dans laquelle il peut passer aisément dans l'ouverture 74, le contact 38 est ouvert et le relais 112 ne peut pas être alimenté.

Si le contact 38 est fermé lorsqu'on agit sur le bouton 90, on assure par le relais 112 la fermeture du contact d'auto-alimentation 112a et du contact 112c de sorte que le moteur 48 est alimenté dans le sens permettant sa rotation pour que la noix 40 soit entraînée dans le sens de la descente de la plaque 39. Le contact 112d se trouve ouvert de sorte que l'ensemble électronique n'est plus alimenté et que la lampe témoin 88 s'éteint. Le contact 112b est ouvert afin que les relais 110 et 111 ne puissent être alimentés si par suite d'une fausse manoeuvre, on appuie sur le bouton 89.

La plaque 39, au cours de sa descente, rencontre le contact 96 qui ferme le circuit d'alimentation du relais 113 qui commande la fermeture du contact 113a d'auto-alimentation et la fermeture du contact 113c de sorte que le moteur 51 se trouve alimenté dans le sens correspondant à la montée

de la noix 62, celle-ci assurant la fermeture du tablier en ramenant les tablettes 69 et 79 dans leur position initiale.

Le contact 113b est ouvert de manière que le
5 circuit des relais 110 et 111 ne puisse pas être fermé.

Lorsque la plaque 39 arrive en position basse, elle rencontre le contact de fin de course 94 qui ouvre le circuit d'alimentation du relais 112 de sorte que les contacts 112a et 112c s'ouvrent ce qui coupe l'alimentation
10 du moteur 48.

Lorsque le tablier est fermé, la barrette 64 rencontre le contact de fin de course 93 qui coupe l'alimentation du relais 113, de sorte que les contacts 113a et 113c s'ouvrent coupant l'alimentation du moteur 51.

15 Lorsque la clé 87 est retirée l'alimentation générale de l'ensemble est coupée.

Aux figures 8, 9 et 10 on a représenté le montage du clavier de l'ensemble informatique et qui porte la référence 120.

20 Le plateau 3 comporte le long de son bord antérieur une encoche 121 avec deux bords opposés 121a, 121b et un fond 121c. Le long du bord 121a, sur la face inférieure du plateau 3 est fixée une platine 122, tandis que le long du bord 121b s'étend une platine 123, les platines
25 122 et 123 supportant au droit de l'encoche 121 une plaquette 124 sur laquelle repose le clavier 120.

La platine 122 comporte une rainure 125 et la platine 123 une rainure correspondante 126.

Les rainures 125 et 126 présentent une partie
30 rectiligne 125a, 126a, une partie inclinée 125b, 126b et une partie en forme de crochet 125c, 126c.

Dans les rainures 125 et 126 coulissent des tétons 128 et 129 respectivement, solidaires d'un volet 130 dont l'un des bords est terminé par un rabat basculant
35 131 pourvu d'une poignée 132.

Les figures 9 et 10 montrent respectivement le clavier 120 en position escamotée et en position d'utilisation.

Lorsqu'on veut utiliser le meuble, selon l'in-
5 vention en tant que meuble pour écrire le volet 130 est placé dans la position de la figure 9 et masque l'encoche 121.

Au contraire lorsqu'on désire utiliser l'ensemble informatique en agissant sur la poignée 132, on tire
10 le volet 130 de manière à dégager les tétons 128 et 129 des parties 125c et 126c, puis on pousse ledit volet 130 jusqu'à ce que les tétons 128 et 129 viennent buter contre les extrémités des parties 125a et 126a des rainures 125 et 126, le rabat 131 étant alors basculé de 180° (voir fi-
15 gure 10).

On conçoit que le meuble, selon l'invention permet de limiter les surfaces de stockage des matériels et de conserver à un bureau classique sa forme originale. L'invention permet, de plus, d'éviter les manipulations
20 par des personnes non autorisées et de limiter les risques de détériorations ou des pertes éventuelles.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de
25 détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

R E V E N D I C A T I O N S

1°- Meuble du bureau du type comprenant deux caissons (1-2) supportant un plateau (3) présentant une ouverture (41) au droit d'un caisson (2), ladite ouverture
5 re étant masquable par un tablier mobile (41), caractérisé en ce qu'il comporte dans l'un des caissons (1) un ensemble électronique d'une machine calculatrice et dans l'autre caisson (2) situé au droit de l'ouverture du plateau, un écran de visualisation et d'affichage (30), des moyens
10 étant prévus pour commander sélectivement à l'écran (30) d'être placé en position d'utilisation en saillie à la surface du plateau après dégagement de l'ouverture (79) par le tablier (41) ou d'être escamoté en position de rangement dans ledit caisson (2), le tablier (41) masquant alors
15 ladite ouverture (79).

2°- Meuble de bureau, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend un clavier (120) logé dans un compartiment du bord antérieur du plateau (3).

3°- Meuble de bureau, selon la revendication
20 2, caractérisé en ce que le clavier (120) est placé sur une plaquette (124), logée dans une encoche (121) du plateau (3), un volet (130) étant prévu pour masquer ou démasquer sélectivement ledit clavier (120).

4°- Meuble de bureau, selon la revendication
25 1, caractérisé en ce que l'ensemble électronique logé dans l'un des caissons (1) comprend une unité centrale (6) avec un interface (7), deux unités de lecture (8) de disquettes, une unité de mémoire de masse (9), une alimentation UC (10) une alimentation de mémoire de masse (11), une imprimante (14), une alimentation imprimante (12), un bloc
30 synoptique (13), une unité de contrôle (15), une unité de gestion de l'imprimante (16) et un ventilateur (18).

5°- Meuble de bureau, selon les revendications 1 et 4, caractérisé en ce que le caisson (1) dans lequel
35 est logé l'ensemble électronique comprend une réserve (19)

d'une bande de papier (20) pour l'imprimante (14).

6°- Meuble de bureau, selon les revendications 1, 4 et 5, caractérisé en ce que le caisson (1) dans lequel est logé l'ensemble électronique est pourvu d'une tablette 5 latérale (23) de réception de la bande de papier (20) sortant de l'imprimante (14).

7°- Meuble de bureau, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte dans le caisson (2) destiné à recevoir l'écran de visualisation (30) un premier 10 moteur (48) qui entraîne, par une transmission cinématique, une vis sans fin verticale (42) sur laquelle est montée une noix (40) supportant un plateau (39) sur lequel repose l'écran (30), et un second moteur (51), entraînant, par une transmission cinématique, une vis sans fin verticale 15 (56) avec une noix (62) sur laquelle est montée, en un point intermédiaire de sa longueur, une barrette (64) dont chaque extrémité libre est reliée à l'une des extrémités d'une bielle (65,75) dont l'autre extrémité est articulée en un point intermédiaire d'un bras (66,76), chaque bras (66,76) 20 étant, par une extrémité, articulé sur un axe commun (72) et par l'autre extrémité relié articulé à une tablette (69, 79) constituant le tablier (41) de manière que lorsque la noix (62) est déplacée dans un sens, elle assure la fermeture du tablier (41), tandis que lorsqu'elle est déplacée dans 25 le sens opposé, elle commande le basculement des tablettes (69,79) afin qu'elles viennent s'étendre sensiblement verticalement dans ledit caisson (2).

8°- Meuble de bureau, selon la revendication 7, caractérisé en ce que les deux moteurs (48,51) sont dis- 30 posés le long d'une paroi interne du caisson (2), tandis que les deux vis sans fin verticales (56,42) sont situées, l'une, au voisinage de la paroi le long de laquelle sont disposés les moteurs (48,51) et l'autre au voisinage de la paroi opposée.

35 9°- Meuble de bureau, selon la revendication

7, caractérisé en ce que l'entraînement de la vis sans fin (42) sur laquelle est montée la noix (40) solidaire de la plaque (39) destinée à supporter l'écran (30) est réalisé de manière que la vitesse de déplacement de ladite noix
5 (40) soit inférieure à la vitesse de déplacement de la noix (62) de commande de l'ouverture et de la fermeture du tablier (41).

10 10°- Meuble de bureau, selon la revendication 7, caractérisé en ce que la plaque (39) destinée à supporter l'écran (30) est pourvue d'un plateau tournant (31).

11°- Meuble de bureau selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un ensemble de commande électrique (85) actionnable avec une clé.

15 12°- Meuble de bureau, selon les revendications 1 et 11, caractérisé en ce que l'ensemble de commande électrique (85) présente un interrupteur général (86) actionnable par la clé (87) et agencé de manière à commander, d'une part, l'ouverture du tablier (41), la mise en position d'utilisation de l'écran (30) et la fermeture des circuits
20 d'alimentation de l'ensemble électronique de la machine calculatrice, d'autre part, la mise en position de rangement de l'écran (30) en ouvrant les circuits d'alimentation de l'ensemble électronique de la machine calculatrice, et en commandant la fermeture du tablier (41).

25 13°- Meuble de bureau, selon les revendications 1, 7, 11 et 12, caractérisé en ce que l'ensemble de commande électrique (85) comprend un premier circuit (102,103) d'alimentation de l'ensemble électronique, un second circuit alimentant les deux moteurs (48,51) et un troisième circuit
30 de commande basse tension comprenant un transformateur (105) et un pont redresseur (106) ce troisième circuit comportant deux relais (110,111) commandés par un interrupteur (89) pour l'alimentation des circuits des moteurs (48,51) dans le sens de la mise en position d'utilisation de l'écran
35 (30) et deux relais (112, 113) commandés par un interrupteur

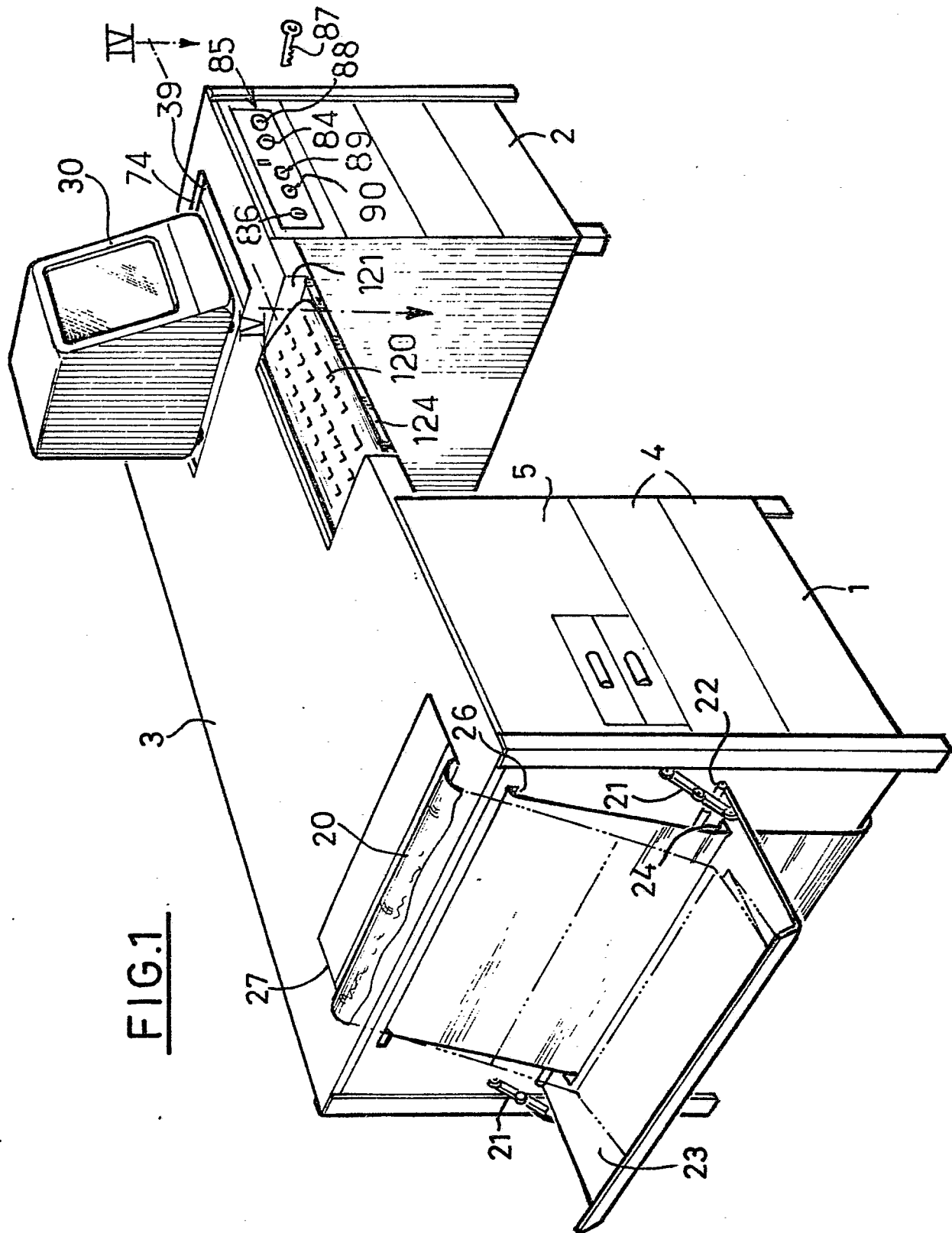
(90) pour l'alimentation des circuits des moteurs dans le sens de la mise en position de rangement de l'écran (30), les deux premiers relais (110,111) commandant, lorsqu'ils sont sous tension, une série de contacts (110d,111d) pour
5 ouvrir le premier circuit d'alimentation de l'ensemble électronique, et une seconde série de contacts (110b,111b) pour maintenir ouvert l'alimentation des deux seconds relais (112,113) correspondant à la mise en position de rangement de l'écran (30), des interrupteurs de fin de course (95,92)
10 étant prévus pour ouvrir l'alimentation des deux premiers relais (110 et 111) lorsque la plaque (39) supportant l'écran (30) est arrivée dans sa position haute définitive et que le tablier (41) est entièrement ouvert, l'ensemble électronique étant alors automatiquement sous tension.

15 14°- Meuble de bureau, selon les revendications 1,7,10,11,12 et 13, caractérisé en ce qu'il comprend un contact (38) inséré sur le circuit d'alimentation des deux seconds relais (112,113) de commande de la mise en position de rangement de l'écran (30) et monté sur le plateau tournant
20 (31) de manière que la mise en position de rangement dudit écran (30) ne puisse s'effectuer que lorsqu'il occupe une position dans laquelle il peut traverser l'ouverture (79) du plateau (3).

15°- Meuble de bureau, selon les revendications
25 11,12 et 13, caractérisé en ce que l'ensemble de commande électrique (85) comprend une première lampe témoin (84) d'indication de mise sous tensions des circuits et une seconde lampe témoin (88) d'indication de mise sous tension de l'ensemble électronique.

30 16°- Meuble de bureau, selon les revendications 11,12 et 13, caractérisé en ce que l'un des seconds relais (112) lorsqu'il est sous tension commande l'ouverture d'un premier contact (112b) ouvrant le circuit des deux premiers relais (110,111) et l'ouverture d'un second contact (112d)

ouvrant le premier circuit d'alimentation de l'ensemble électronique et la fermeture d'un troisième contact (112c) assurant l'alimentation du moteur (48) de commande du déplacement de la plaque (39) supportant l'écran (30) dans
5 le sens de l'effacement de celui-ci, un contact (96) étant
étant prévu sur le trajet de la plaque (39) de manière que, lorsque celle-ci est descendue à un niveau déterminé, elle coopère avec ledit contact (96) qui est inséré sur le circuit d'alimentation de l'autre second relais (113) qui, lorsqu'il
10 est sous tension ferme un premier contact (113c) assurant l'alimentation du moteur (51) commandant la fermeture du tablier (41), ouvre un second contact (113d) inséré sur le circuit d'alimentation de l'ensemble électronique, et ouvre un troisième contact (113b) inséré sur l'alimentation
15 des deux premiers relais (110,111), des contacts de fin de course (93 et 94) étant prévus pour couper l'alimentation desdits seconds relais (112 et 113) lorsque le tablier (41) est fermé et que la plaque (39) est descendue dans sa position extrême.



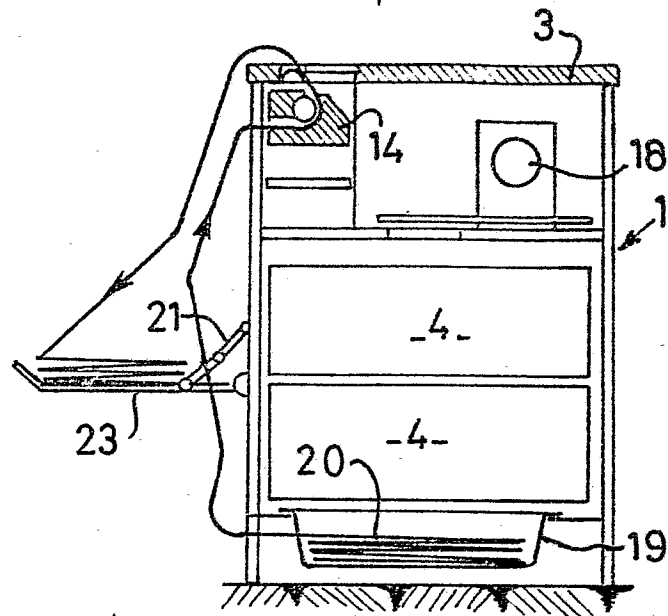
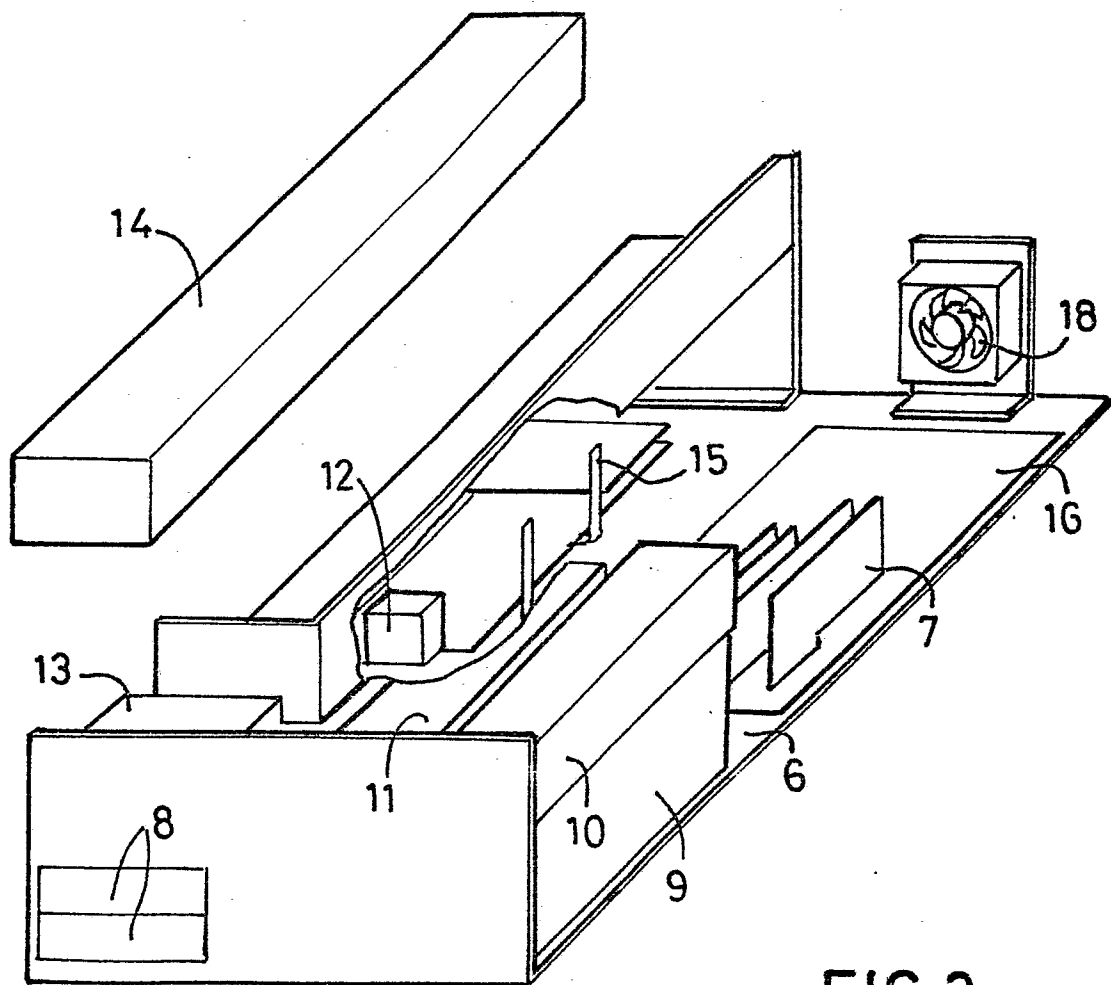
FIG. 2FIG. 3



FIG. 4

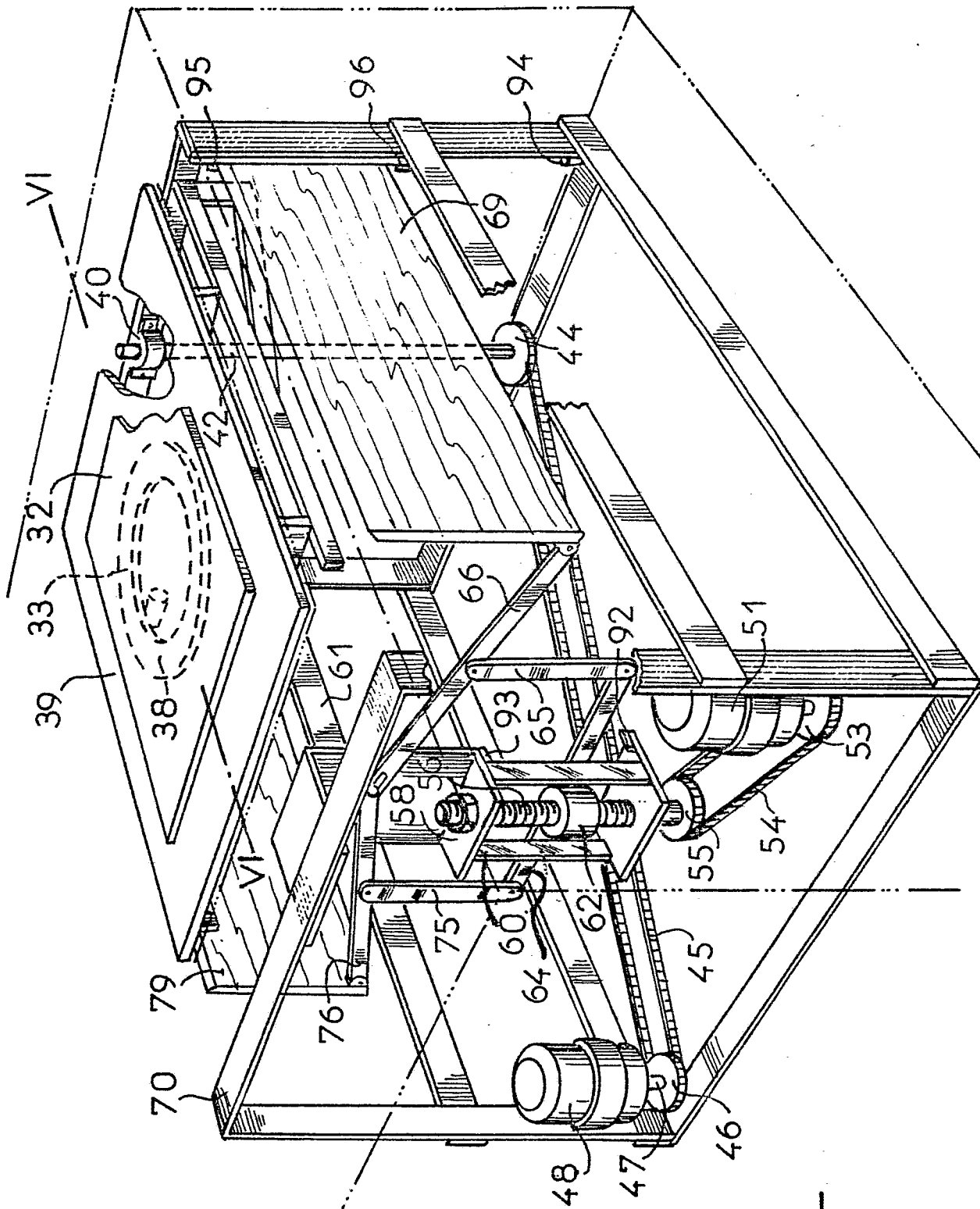


FIG. 5

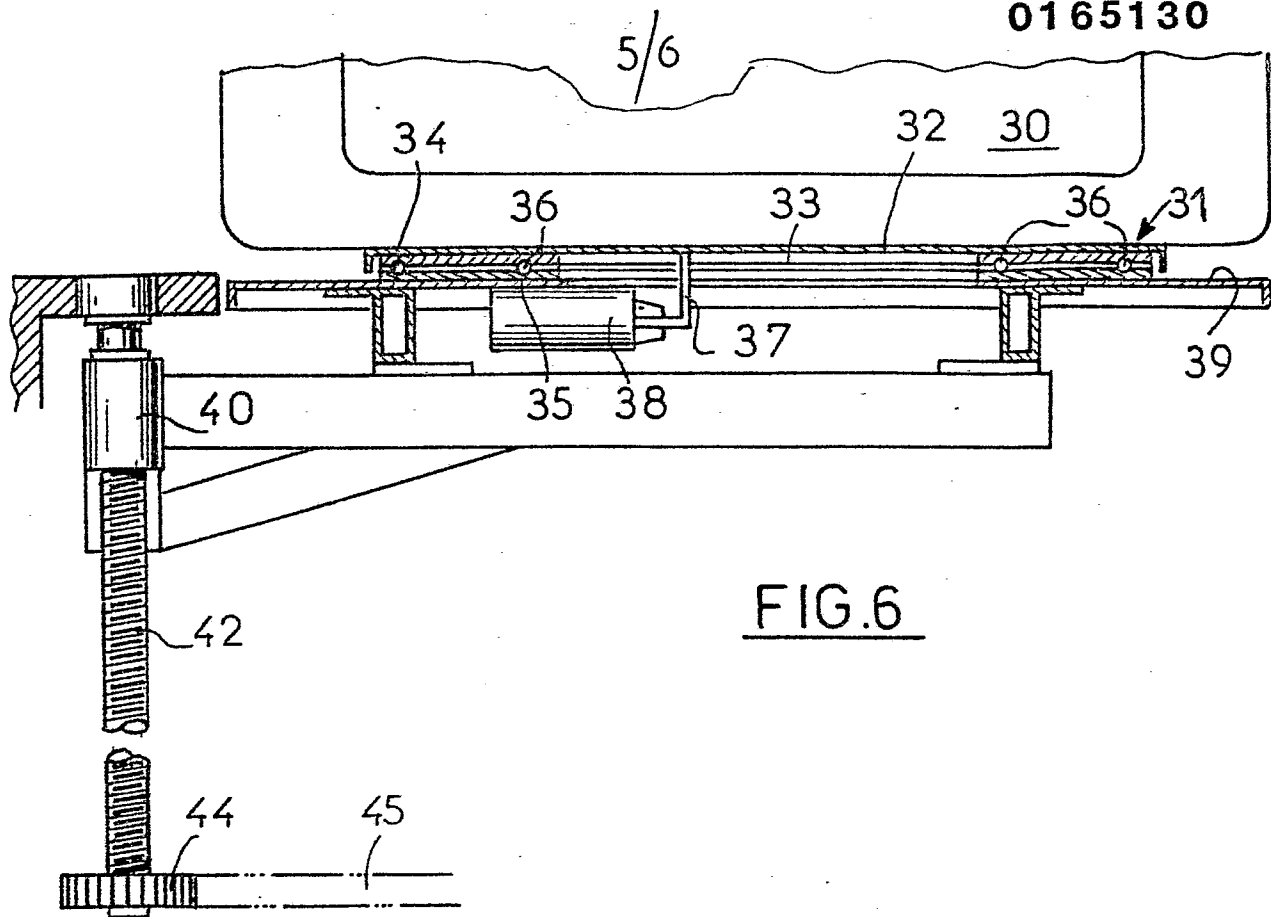


FIG.6

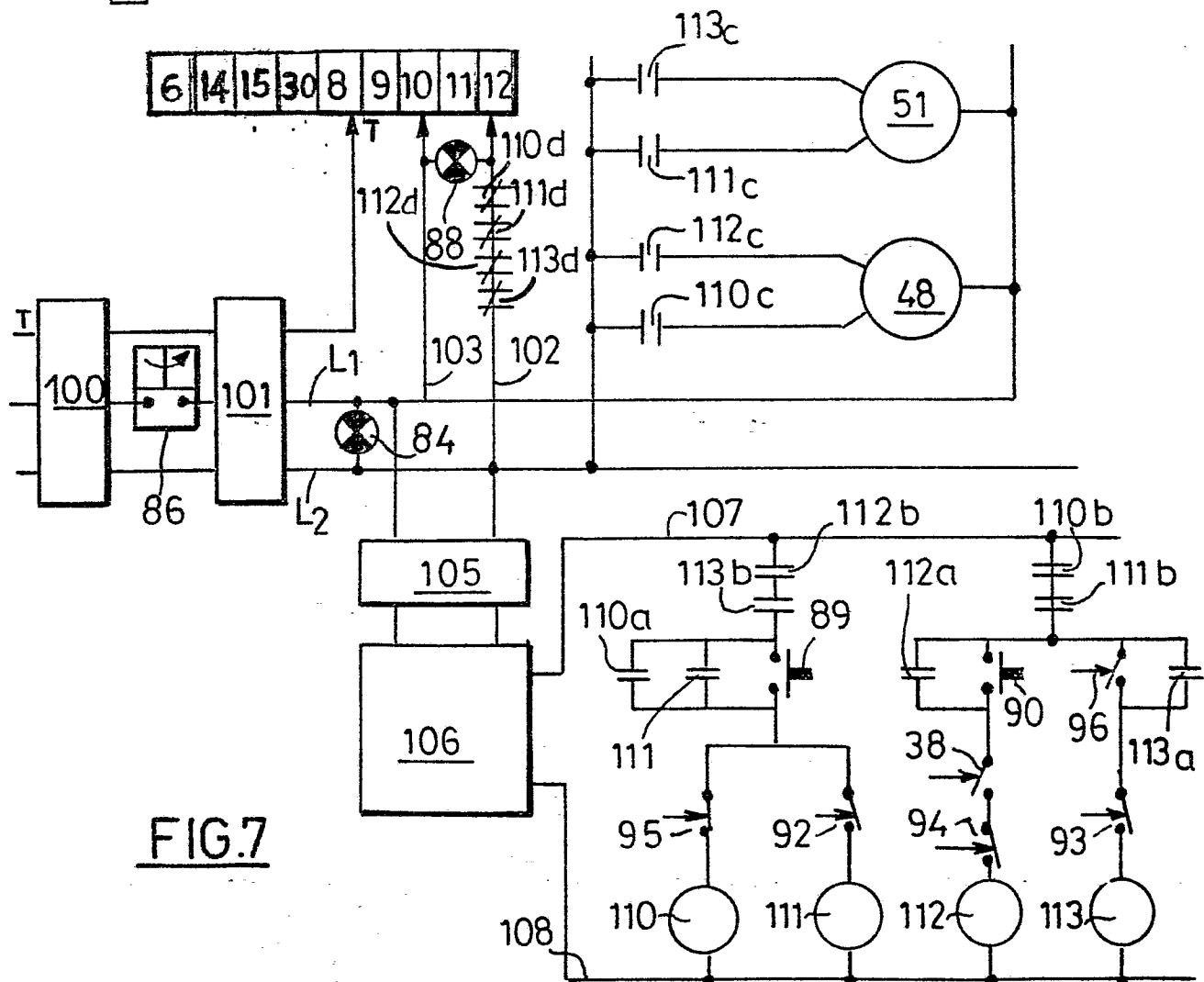
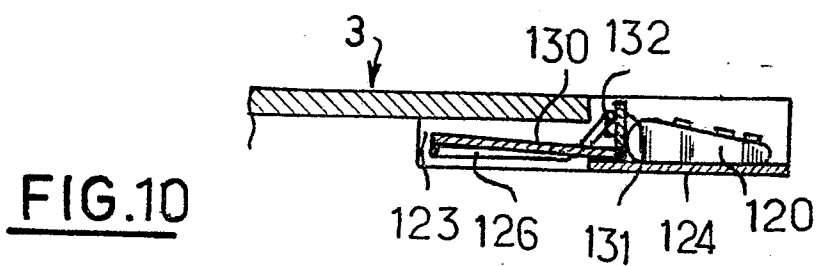
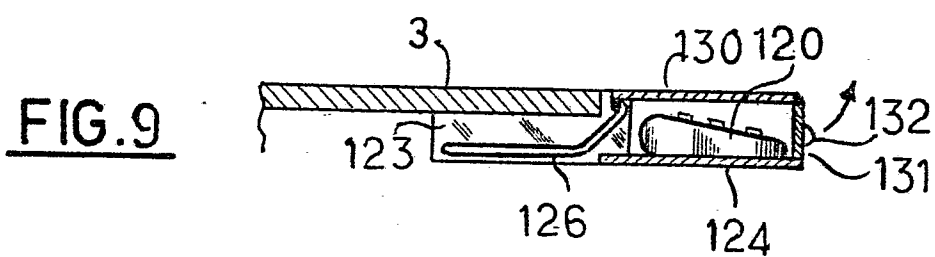
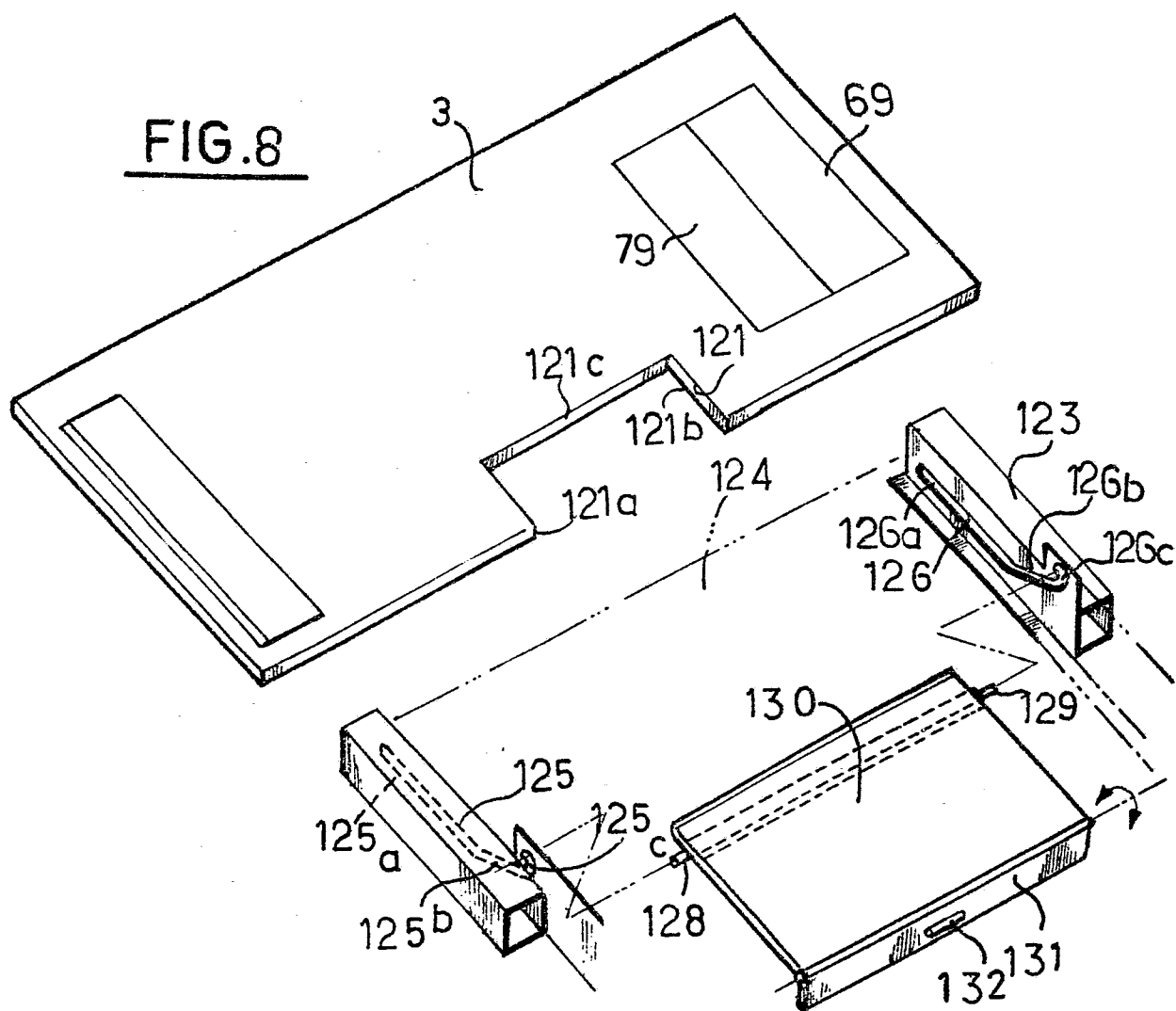


FIG.7





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	FR-A-2 036 039 (WERNERT) * Page 2, ligne 8 - page 3, ligne 13; figures 1,2 *	1	A 47 B 21/00 A 47 B 17/04
Y	FR-A-1 427 760 (ANDRE) * Résumé; figure 1 *	1	
A		7,8,13	
A	FR-A-2 373 103 (NAESS ET LARSSON) * Revendications 1,2,5; figures 1,3,6 *	1-3,10	
A	IBM TECHNICAL DISCLOSURE BULLETIN, vol. 23, no. 4, septembre 1980, pages 1589-1590, New York, US; F. WILKEY, Jr.: "System packaging for small computer" * En entier *	4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4) A 47 B G 06 F
A	US-A-2 219 762 (BURDICK) * Page 2, colonne 1, lignes 26-38; figure 3 *	5	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 12-08-1985	Examineur SCHMITTER BERNARD
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	